

**Conférence de presse**

**Présentation de l'étude « Infrastructures de réseau : investir avec efficience »**

Mardi 29 juin 2010

Seul le discours prononcé fait foi.

## Une boussole pour une politique en matière d'infrastructures cohérente

Dominique Reber, membre de la direction d'economiesuisse

Mesdames, Messieurs,

economiesuisse s'est dotée d'une boussole pour la politique en matière d'infrastructures, sous la forme de lignes directrices, que je me propose de vous présenter :

### **Efficience, économicité, concurrence**

Le modèle auquel se référer dans le cas des entreprises qui fournissent des infrastructures devrait être celui d'entreprises privées exposées à la concurrence. En effet, les entreprises privées fournissent des services de manière efficiente et génèrent une plus-value pour l'économie. Il devrait aussi en être ainsi dans le domaine des infrastructures. Les implications de cette approche, dont les avantages sont démontrés, sont importantes. Prenons par exemple La Poste, Swisscom ou les CFF. Il suffirait de réduire les parts détenues par l'État pour résoudre des conflits d'intérêts. Dans les domaines où des monopoles naturels perdurent, l'État doit réguler le marché afin qu'une concurrence équitable puisse s'établir entre des concurrents se battant à armes égales.

### **Approvisionnement durable et de qualité**

La sécurité de l'approvisionnement est l'objectif d'une politique des infrastructures cohérente et axée sur le long terme. Les offres doivent être planifiées en temps voulu et adaptées aux besoins. Les ressources étant limitées, il convient d'évaluer les projets de développement en fonction de critères prenant en compte les aspects d'économie publique et de gestion d'entreprise.

### **Réglementation adéquate**

La réglementation des infrastructures doit se limiter au strict nécessaire et s'adapter aux réalités économiques et techniques. Il s'agit d'éviter tout conflit d'intérêts lié à la propriété, au service public et à la surveillance du marché. Permettez-moi de vous donner un exemple : les CFF sont une société anonyme contrôlée par l'Office fédéral des transports (OFT). Toutefois, l'autorité de régulation et

l'entreprise ne sont pas indépendantes car elles rendent des comptes au même « chef » – ce qui crée nécessairement des conflits d'objectifs. De tels conflits entravent un débat transparent.

### **Financement durable**

C'est au marché qu'il appartient de financer l'exploitation, l'approvisionnement de base et l'extension des infrastructures. De plus, il faut éviter les subventions croisées qui créent des incitations erronées et se révèlent contre-productives (cf. l'exemple de la banque postale). En ce qui concerne le financement, il importe de respecter le principe de subsidiarité (Confédération, cantons, communes) et celui d'équivalence selon lequel l'utilisateur principal doit assumer la majeure partie des coûts. La commune paie pour la route communale parce que c'est elle qui en retire le plus grand bénéfice. Parallèlement, le financement par les pouvoirs publics doit être transparent et neutre du point de vue concurrentiel. Par ailleurs, il doit tenir compte des coûts consécutifs. Sur ce plan, il convient toutefois d'œuvrer en faveur d'une plus grande ouverture aux partenariats public-privé. Ces derniers doivent être clairement préférés au financement public pour les investissements dans les infrastructures.

### **Innovation dans les infrastructures**

La Suisse doit rester à la pointe dans le domaine des infrastructures. Elle n'y parviendra que si des investissements privés dans les innovations bénéficient d'une protection adaptée. Cette question est surtout difficile dans le contexte de réglementations d'accès neutres au niveau technologique – dans le doute, il faut toujours pencher pour la protection des investissements. L'accès à des infrastructures au prix de revient n'est en aucun cas un bon moyen d'encourager les investissements.

En résumé, ces lignes directrices, présentées dans leur intégralité dans l'étude, doivent permettre de maintenir et de renforcer les excellents fondements des infrastructures de réseau en Suisse. Elles doivent aussi contribuer à améliorer le rapport prix-prestation et à garantir l'approvisionnement de base.

Permettez-moi également de dire quelques mots sur la structure du rapport et de vous expliquer comment nous avons procédé et pourquoi :

Les travaux se sont fondés sur de récentes publications de l'OCDE, du DETEC, d'Avenir Suisse ainsi que d'autres auteurs spécialisés dans les infrastructures. Sur la base de ces données, nous avons fait un état des lieux au sein des groupes de travail de notre Commission des infrastructures et de l'énergie. Toutes les organisations membres ont participé depuis le début. La Commission a coordonné l'analyse des différents secteurs d'infrastructure réalisée par les experts des domaines concernés. Cette vue d'ensemble est complétée d'une comparaison internationale, fondée principalement sur les chiffres de l'OCDE et les analyses du World Economic Forum. Le catalogue de mesures qui clôt l'étude représente les résultats consolidés, lesquels sont soutenus par l'ensemble des membres d'économiesuisse.